

pour les paiements, le 31 mars et, pour la liquidation, le 20 du même mois.

En conséquence, les créanciers de l'Etat sont invités à présenter, dans le plus bref délai, leurs titres au service Administratif ou au Trésor. 8-4

SERVICE DE L'ARTILLERIE.
(Constructions.)

Avis d'adjudication.

Le 10 mars, à 3 heures de relevée, il sera procédé en séance publique, par les soins du Chef du service de l'artillerie, à l'adjudication de la fourniture à ce service de—

Douze cents mètres cubes de corail.
A répartir sur trois années.

Les conditions spéciales de l'entreprise sont déposées au bureau du capitaine chargé des constructions où le public pourra en prendre connaissance. 4-3

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 19 au mercredi 26 février 1890 inclus.

BATIMENT DE GUERRE ENTRÉ.

26 février. Aviso à vapeur français *Volage*, commandant Poirot, venant des Iles-Sous-le-Vent.

BATIMENT DE GUERRE SORTI.

22 février. Goëlette de la station locale *Aorai*, commandant Collin-Perjegoux, allant aux Iles-Sous-le-Vent.

BATIMENTS DE COMMERCE ENTRÉS.

4 février. Goël. française *Teva*, cap. Apaa, venant de Kankura en 2 jours; 2 passagers, M. Bonard, anglais; M. Fort, américain.
25 février. Côte française *Diamant*, patron Pimentel, venant de Mangareva en 8 jours; 3 passagers, MM. Lévy frères, français, et 1 indigène.
26 février. Côte française *At-chong*, patron Tuianu, venant de Taravao en 1 jour.

BATIMENTS DE COMMERCE SORTIS.
(Néant).

BATIMENTS SUR RADE.
DE GUERRE.

Croiseur à vapeur français *Volta*.
Aviso à vapeur français *Volage*.

DE COMMERCE.

Goëlette *Bobora*.
Goël. du Protectorat *Faito*.
Goël. anglaise *Avaura*.
Goëlette française *Teva*.
Côte française *Diamant*.

ANNONCE JUDICIAIRE

(Insertion faite en vertu de l'article 32 du décret du 28 novembre 1866.)

Par exploit de Vincent, huissier à Papeete, du 20 février 1890, signifié au Parquet à la requête de la Société Commerciale de l'Océanie, la demoiselle Margaret Byrnes, couturière, sans domicile ni résidence connus, a été sommée de comparaître le 28 février 1890 à 8 heures du matin par devant M. le juge Président du tribunal civil de Papeete pour être présente au compte de gssion de l'association D. Byrnes et C^{ie}. 7

ANNONCE

En vente à l'imprimerie du Gouvernement :

PROCÈS-VERBAUX

des séances du

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION ORDINAIRE, 1^{re}, 2^e ET 3^e SESSIONS EXTRAORDINAIRES
DE 1888-1889.

1 vol. in-8°.—Prix (broché) : 5 fr.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 20 au 26 février 1890.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				PLUIE dans les 24 heures	VENTS
	Hauteur moyenne	Oscillation diurne	6 heures du matin	1 heure du soir	Moyenne	Moyenne de la journée		
20	763.2	0.3	23.6	28.8	25.7	24.4	0.032	O
21	762.4	0.2	23.8	28.8	26.3	24.8	»	O N O
22	763.8	0.1	23.6	29.0	26.3	24.8	0.008	N O
23	763.5	0.2	24.0	28.8	26.4	24.8	»	N O
24	762.8	0.2	23.6	29.0	26.3	24.8	»	O N O
25	761.8	0.1	23.8	27.8	25.8	24.4	0.024	O
26 fév.	762.5	0.2	23.6	28.2	25.8	24.5	0.089	O

RÔLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faave raa mana no te 24 atete 1887)

Designation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faaite faa i te mau fenua e maro hia	Te ioa o te feia i faaite mai	Te taio o te avae e te matahiti i faaite hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avae e te matahiti i patoi hia mai ar	Faataa raa i te mahana e tairuru ai

Par le district de Vairão — E te matacinaa ra o Vairao.

Vaitiare. Tiihae.	Fateata a Temauriuri v. Horomea a Hautia v.	22 no novemá 1888. id.	Tiahipo a Iriti t., e tia i Papara T. H. o Pomare V, mouo hia e Pai a Vetea, e tia i Papeete id.	30 no tenuare 1890. 4 no feppure 1890.	24 no mati 1890. id.
Hiupe e o Teriipoamatae.	Fainuitapipifaa a Ote t. Fafino a Teururai t., e o Teuraivanaa a Tanehoarai v.	id.	id.	id.	id.
Teopara. Tiihae.	Outuvanaa a Teriimatae v. Hironua a Hautia v.	id.	id.	id.	id.
Teopara.	Outuvanaa a Teriimatae v.	id.	Tua a Puhiva t., e tia i Vairão id.	8 no feppure 1890. id.	id.
Teaoa, Poriro, Tohora e te afa tia i te moua ra o Faarei.	Haamoe a Teura v.	id.	Teraitua a Puhia v., e o Te-toaiamanu a Ori t., e tia i Teahupoo.	7 no feppure 1890.	id.